

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 6 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY,

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Théo MORILLON, Jérémy AUMONT,

Absente : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO,

Excusés : Mme Laurence POUVALOUE, M. Jean-Jacques LOUGEZ,

Excusés ayant donné procuration : Mme Nathalie CHANTEREAU à Mme Stéphanie LACOSTE, M. Bruno GAUTIER à M. Patrick LAFARGE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Redevance d'occupation du domaine public gaz pour l'année 2023,
- Subvention communale pour l'association Notre Dame pour la Sauvegarde de la Chapelle de Luchac,
- Vente de la parcelle C n°343, Lieu dit La Tremblaie,
- Convention pour la mise à disposition de la commune d'un broyeur à végétaux par Grand Cognac,
- Dénomination de l'école de CHASSORS,
- Intégration de l'option Climatisation dans les tarifs de location de la salle des fêtes,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Théo MORILLON est nommé secrétaire de séance.

3 - Redevance d'occupation du domaine public gaz pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2023.

Considérant les informations fournies par GRDF, le montant de la redevance 2023 s'élève à 551 €.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents, 11 pour, le versement par GRDF de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2023 d'un montant de 551 €.

4 - Subvention communale pour l'association Notre Dame pour la Sauvegarde de la Chapelle de Luchac

Monsieur le Maire rappelle qu'au moment du vote du budget, il a été évoqué le versement d'une subvention à l'association en cours de création Notre Dame pour la Sauvegarde de la Chapelle de Luchac, au même titre que les autres associations de la commune.

La dépense n'ayant pas été inscrite nominativement à cette association au budget, Monsieur le Maire explique qu'une délibération est nécessaire pour valider le versement de cette subvention.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des présents, 11 pour, le versement de la subvention communale de 400 € à l'association nouvellement créée.

5 - Vente de la parcelle C n°343, Lieu-dit La Tremblaie

Monsieur le Maire explique que la parcelle cadastrée section C n° 343 d'une superficie de 568 m² située à La Tremblaie (Lieu-dit à proximité de la Route de Jarnac entre la sortie de Guitres et Jarnac) appartenant à la commune n'a aucune utilité. Il propose de la vendre à la société du PALIN, représentée par Monsieur Franck MONIER au prix de 800 €.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour, et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la vente.

6 - Convention pour la mise à disposition de la commune d'un broyeur à végétaux par Grand Cognac,

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'agglomération de Grand Cognac met à disposition des communes des broyeurs à végétaux afin de permettre à celles-ci de réduire le volume des déchets et de composter les matières localement.

Pour que le prêt du matériel se fasse dans de bonnes conditions et en toute sécurité d'utilisation, l'agglomération propose de signer une convention avec les communes intéressées.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention afin de pouvoir disposer du dit matériel.

Le Conseil approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à l'unanimité des présents, 11 pour.

7 - Dénomination de l'école de CHASSORS

Monsieur le Maire explique que les enseignantes de l'école ont demandé lors du conseil d'école de juin 2023, s'il était possible de donner un nom à l'école de CHASSORS.

Etant donné que la cour est végétalisée et ombragée grâce à trois gros tilleuls, l'équipe enseignante, Monsieur le Maire ainsi que Monsieur SABATER, responsable des écoles, se sont entendus sur « L'Ecole Les Tilleuls ».

Monsieur le Maire demande donc au conseil son avis sur cette proposition de nom

Le conseil choisit à l'unanimité des présents, 11 pour, de dénommer l'établissement : L'Ecole Les Tilleuls.

8 - Intégration de l'option Climatisation dans les tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de changement du système de chauffage de la salle des fêtes sont achevés. Il propose d'intégrer l'option Climatisation dans les tarifs déjà votés pour l'année 2023 et 2024.

Il propose de baisser le forfait week-end actuel de 100 € à 80 € pour la climatisation comme le chauffage.

Monsieur VERGER pense que la consommation sur un week-end est bien supérieure aux estimations. Il propose de rester au tarif actuel.

Monsieur LEVEQUE explique qu'il réalisera des estimations de consommation sur les prochaines locations.

Dans l'attente de faire des estimations plus précises, le conseil à l'unanimité des présents, 11 pour, décide de garder le tarif actuel pour le chauffage comme pour la climatisation soit 100 € pour la fin de l'année 2023. Les tarifs pour 2024 seront réétudiés avant la fin de l'année 2023.

9 - Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Deux agents recenseurs devront être recrutés.
- Le corbillard qui était stocké dans le garage du logement rue de l'Eglise a été vendu 400 €. Il est désormais exposé au musée de la diligence à DOUZAT.
- Logement Rue de l'Eglise : Monsieur le Maire explique que le logement étant maintenant libre, les travaux de réfection vont pouvoir commencer : cuisine aménagée à poser, changement des fenêtres et des portes, salle d'eau à refaire, compteur d'eau à déplacer, peinture, jardin à rafraichir.
- Composteur Calitom : Monsieur le Maire s'inquiète du manque d'information à ce jour sur l'interdiction de jeter des déchets alimentaires dans les ordures au 1^{er} janvier 2024. Les composteurs seront obligatoires pour tous, mais les conditions sont encore floues.

Monsieur le maire demandera au prochain conseil communautaire les dernières consignes.

- Travaux d'aménagement de la RD15 : les travaux avancent au rythme des interventions des concessionnaires Telecom et EDF. La traversée de LUCHAC sera réduite à 30 km/h et trois plateaux surélevés seront installés. Fin estimée des travaux sur la RD15 : 15 novembre 2023. Pour Les Arnauds et le Pierrail : goudronnage après l'hiver en 2024.
- Voirie : 300 m de la VC 106 en mitoyenneté avec la commune des METAIRIES ont été goudronnés suite à la réfection du reste de la voie sur le territoire de SIGOGNE. Le Maire de Sigogne veut limiter la partie de rue sur son territoire à 70 km/h. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec les Maires des METAIRIES et de SIGOGNE afin de s'accorder sur les conditions de circulation (vitesse, limitation de tonnage).
- Ecole : Monsieur SABATER explique au conseil qu'il est difficile de recruter pour pallier aux absences du personnel périscolaire de l'école. Il propose de lancer un appel à la population par le biais d'un article dans le prochain écho afin de recenser les personnes disponibles toute l'année (femme ou homme au foyer, retraité, ...) susceptibles de faire des dépannages à la cantine en cas d'absence du personnel (aide à la cantinière, aide au service). Il s'agirait de petits contrats ponctuels en fonction de la disponibilité des personnes volontaires.

Le Maire lève la séance à 20h15.

Le secrétaire de séance

Le Président de séance

Théo MORILLON

Patrick LAFARGE

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2023030	Redevance d'occupation du domaine public gaz pour l'année 2023	Approuvée
2023031	Versement subvention communale 2023 pour l'association Notre Dame pour la Sauvegarde de la Chapelle de Luchac	Approuvée
2023032	Vente de la parcelle C n° 343 Lieu-dit La Tremblaie	Approuvée
2023033	Convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux par l'agglomération de Grand Cognac	Approuvée
2023034	Dénomination de l'école de CHASSORS	Approuvée
2023035	Intégration de l'option Climatisation dans les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2023	Approuvée